



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Numérisation des services publics

Question écrite n° 10315

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet appelle l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires sur la demande croissante des citoyens pour un accès numérique aux services publics, notamment les services publics locaux. Force est de constater que de nombreuses collectivités n'ont pas les ressources pour créer de tels services, ce qui est source d'inégalités entre les territoires. Aussi, elle souhaiterait connaître les solutions et les pistes envisagées dans ce domaine.

Texte de la réponse

13 millions de Français n'utilisent pas ou ne sont pas à l'aise avec internet et environ un tiers des Français sont inquiets à l'idée de devoir effectuer la plupart de leurs démarches en ligne. Le défi est donc immense pour faire du numérique une chance pour tous. Afin de faire du numérique un outil d'émancipation pour les Français et de développement économique des territoires, le Gouvernement travaille à favoriser l'appropriation du numérique et de ses opportunités par tous en accélérant la montée en compétences des Français. Dans ce cadre, la stratégie nationale pour un numérique inclusif lancée le 13 septembre 2018 repose sur 4 axes : - révéler les vrais besoins des publics éloignés, des aidants numériques, des collectivités territoriales, - créer les conditions d'une large coalition des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, acteurs locaux de la médiation numérique, du travail social, etc.), - accélérer et déployer des outils concrets à impact pour donner des capacités supplémentaires aux acteurs qui œuvrent au quotidien pour cette inclusion, - documenter pour favoriser le partage de bonnes pratiques. La mission société numérique accompagne les territoires dans la mise en place de politiques publiques numériques. Pour cela, elle met à disposition des collectivités un kit pour l'élaboration de stratégies numériques qui agrège des orientations nationales, des outils et des bonnes pratiques : <https://inclusion.societenumerique.gouv.fr/>. De plus, la mise en œuvre du Label "territoire d'actions pour un numérique inclusif" avec 10 territoires (département, région, communauté d'agglomération) permet d'avoir un dispositif "gagnant-gagnant" visant à soutenir l'élaboration de stratégies numériques locales par la mobilisation de temps et d'expertise de la Mission Société Numérique et à documenter pour tous les processus de politique publique numérique. Enfin, la mission société numérique travaille à la dissémination des bonnes pratiques via l'animation d'une communauté d'acteurs autour d'échanges réguliers et d'un événement annuel national numérique en commun [s]. Numérique en commun [s] est un espace de construction d'outils communs pour les pionniers des territoires numériques ainsi qu'un temps d'inspiration et de formation à destination des décideurs publics et acteurs territoriaux pour découvrir et mettre en place les meilleures pratiques. <https://www.numerique-en-commun.fr/>.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10315

Rubrique : Services publics

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5661

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2019](#), page 4324